



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans
- Photocopie de la pièce d'identité d'un représentant légal (si -18 ans au moment de la demande)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et adresse du demandeur
- Photocopie de l'ASSR 2 ou ASR
- Photocopie de la Journée De Citoyenneté (JDC)
- E-photo avec signature électronique (conforme ANTS)

Si vous êtes hébergé, il faut également :

- Photocopie d'une pièce d'identité, de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement précisant que vous vivez à cette adresse depuis plus de 3 mois, de l'hébergeant

Pour tout permis complémentaire (permis moto, permis BE, ...)

- Photocopie du permis de conduire actuel

A noter depuis le 02 Novembre 2017, toutes les démarches administratives se font en ligne.
Les documents photocopiés doivent être de bonne qualité et lisibles.
Nous avons la possibilité de faire les scans directement à l'auto-école.
Seul un dossier complet pourra être transmis.